

# NISSODIUM®

## Céréales à paille • Lin • Cultures porte-graine

Composition	Cyflufenamid : 50 g/L (5,3 % p/p)
Formulation	Emulsion aqueuse (EW)
A.M.M.	n° 2090157
Code UFI	non disponible

### DESCRIPTIF DU PRODUIT

NISSODIUM®, spécialité à base de cyflufenamid (groupe FRAC U06), est un fongicide à action préventive et curative qui permet de lutter contre l'oïdium des céréales, du lin et des cultures porte-graine.

### Usages autorisés

NISSODIUM® est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte
Blé (blé, triticale, épeautre et tritordeum et autres hybrides du blé **)	Oïdium(s)	0,5 l/ha	2 / an	Stade BBCH 49 (blé, épeautre, tritordeum et autres hybrides du blé) Stade BBCH 59 (triticale)
Avoine, Orge, Seigle	Oïdium(s)	0,5 l/ha	2 / an	Stade BBCH 59
Lin	Oïdium(s)	0,5 l/ha	1 / an *	Stade BBCH 63

\* Sur lin, le fractionnement de la dose d'application de 0,5 L/ha est possible en 2 applications à la dose maximale de 0,25 L/ha par application.

\*\* Sélectivité et efficacité non évaluées sur cette culture.

### **Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009**

Pour les usages mentionnés ci-dessous, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, CERTIS décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur ces cultures. Il est également recommandé de contacter les organisations professionnelles concernées, afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de NISSODIUM® pour ces usages.

Porte-graine – PPAMC, Florales et Potagères (plein champ, sous abri)	Oïdium(s)	0,5 l/ha	2 / an	non applicable
Porte-graine – Graminées fourragères et à gazons	Oïdium(s)	0,5 l/ha	2 / an	non applicable

PPAMC = Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

*CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et dans les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.*

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Ne pas appliquer au-delà du stade BBCH mentionné

### Conditions d'application

#### ❖ Céréales et cultures porte-graine

Utilisé seul, les doses homologuées doivent être appliquées.

En association : les produits anti-oïdium sont le plus souvent associés à d'autres fongicides pour élargir les maladies à traiter. Selon l'efficacité, les doses et les propriétés des matières actives associées, la dose d'emploi de **NISSODIUM®** pourra être abaissée.

Pour obtenir des résultats optimaux, appliquer **NISSODIUM®** au tout début du développement de l'oïdium (stade d'application minimum pour triticale, orge, avoine et seigle : BBCH30).

En cas de ré-infestation ou si la maladie persiste, les cultures pourront être traitées une nouvelle fois à l'aide de **NISSODIUM®** en respectant un délai minimal de 28 jours entre les applications. Ne pas utiliser au-delà du stade BBCH 49 pour le blé, l'épeautre et tritordeum et autres hybrides du blé et du stade BBCH 59 pour les autres céréales.

#### ❖ Lin

Appliquer **NISSODIUM®** entre les stades BBCH 32 et BBCH 63, dès l'apparition des premiers symptômes d'oïdium (premières étoiles).

Utilisé seul, une dose de 0,25 L/ha à 0,5 L/ha est préconisée.

En association : des associations sont possibles avec d'autres fongicides pour contrôler l'oïdium ou des maladies secondaires. Selon l'efficacité des différentes matières actives appliquées, la dose de **NISSODIUM®** pourra être adaptée.

**NISSODIUM®** étant extrêmement sélectif du lin, les résultats optimaux sont obtenus lorsque **NISSODIUM®** est utilisé dès les premiers signes d'apparition de l'oïdium (apparition des premières étoiles), à partir du stade 20-30 cm. Respecter les seuils de traitement avant l'application d'un fongicide. En cas d'infestation prolongée, **NISSODIUM®** peut être utilisé jusqu'à la floraison (stade d'application maximum : BBCH63).

### Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

## Préparation de la bouillie et application

NISSODIUM® s'emploie en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau, selon les Bonnes Pratiques Agricoles recommandées. Un volume d'eau de 200-400 litres par hectare est recommandé. Il est important d'assurer une bonne couverture par pulvérisation pour assurer un traitement de la plante dans son ensemble.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau. Mettre sous agitation et ajouter la quantité nécessaire de NISSODIUM® puis compléter le remplissage. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

## PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

Le mode d'action du cyflufénamid (famille chimique : amidoximes – Groupe U06 - FRAC) est différent de celui des autres fongicides existants. Néanmoins, afin de réduire le risque d'apparition de souches résistantes, il est important de respecter les recommandations suivantes :

- Appliquer NISSODIUM® selon les recommandations du fabricant aux stades végétatifs et aux doses indiqués.
- Appliquer NISSODIUM® en tout début d'attaque.
- Sur céréales et porte-graines, ne pas dépasser 2 applications par parcelle et par an. Ne pas réaliser consécutivement deux applications de produits contenant du cyflufénamid.

De manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe; porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
<b>GANTS EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique <sup>(1)</sup>	À usage unique <sup>(2)</sup>	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	+ EPI partiel			+ EPI partiel

(1) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE
		LANCE			
		SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION <small>Cultures basses (&lt; 50 cm)</small>	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION <small>Cultures hautes (&gt;50 cm)</small>	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION <small>Cultures basses et hautes</small>	
<b>GANTS EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A))					
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire				EPI vestimentaire
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	+ EPI partiel				+ EPI partiel (blouse)
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	<b>OU</b> Type 3 ou 4*		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	<b>OU</b> Type 3 ou 4*
<b>BOTTES</b> certifiées EN 13 832-3:2006					

\* Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- des gants EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée.

### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré. Ne pas exposer le produit à des températures inférieures à 4°C.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

### Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer au moins deux fois le bidon à l'eau claire, avant son élimination, en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Certis Europe B.V. est partenaire de la filiale A.D.I.VALOR.



## PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

## CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 1 l	Carton de 10 x 1 L	60 cartons = 600 L	Carton de 10 x 1 L

NISSODIUM® - A.M.M. 2090157



**ATTENTION**

- H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.  
 P280 Porter des gants et un vêtement de protection.  
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un produit dangereux.

- EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.**  
**EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**  
**SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]**  
**SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.**

Délai de rentrée : 24 heures

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.**

**EN CAS D'URGENCE**  
**Composer le 15 ou le 112**  
**ou contacter le centre anti**  
**poison le plus proche.**

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).  
 Fiche de données de sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



® Marque déposée Nippon Soda Co. Ltd.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5 rue Galilée, 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – v9 – 07/2021

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**